



Plan D²R²



10 propositions citoyennes
pour que le **D**échet de **D**emain
Redevienne une **R**essource

Ce plan a été élaboré à l'initiative du collectif Zero Waste Grenoble dans une démarche similaire à celle du plan B'OM. Il a été rédigé de manière complètement indépendante des scénarios du Schéma Directeur Déchets 2020-2030 de Grenoble-Alpes Métropole.

Il s'agit d'une proposition citoyenne sur les moyens à mettre en œuvre pour atteindre des objectifs ambitieux en matière de réduction et de valorisation des déchets. Le souhait de ses auteurs est de lancer le débat en s'appuyant sur des propositions concrètes et ciblées.

*Tous retours ou questions sur ce plan sont donc les bienvenus et sont à adresser à :
d2r2@ecomail.fr*

Version initiale de mars 2017

Téléchargez la dernière version sur le site de Zero Waste Grenoble :
zerowastegrenoble.wixsite.com/accueil/d2r2



Par souci d'économie, évitez d'imprimer ce document.

Il est préférable de le diffuser en communiquant le lien de téléchargement plutôt que le fichier *pdf* lui-même. Cela limite l'encombrement des serveurs informatiques, très gourmands en énergie.

Sommaire

			Évitement	Réemploi	Recyclage
	Introduction	3			
Actions globales	Sensibilisation à l'évitement	6	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Défi annuel	8	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Tarification incitative	10	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Ressourceries	12	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Actions ciblées	Textiles sanitaires	14	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Gaspillage alimentaire	16	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Compostage partagé	18	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Collecte séparée des biodéchets	20	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Collecte séparée des papiers/cartons ...	22	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Tri en espace public	24	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Conclusion	26			

Un plan pour réduire les déchets ménagers sur le bassin grenoblois

En 2015, 535 kg de déchets ménagers* ont été produits en moyenne par chacun des 450 000 habitants de Grenoble-Alpes Métropole (la Métro). C'est beaucoup trop ! Surtout quand seulement 48,7% sont effectivement recyclés ou valorisés. Cela implique que plus de la moitié de nos déchets sont encore destinés à l'incinération (à 41,8%) ou à l'enfouissement (à 9,5%).

Ces modes de traitement sont tous deux insatisfaisants car sources de déchets ultimes, qu'on ne peut plus valoriser. La mise en décharge s'apparente à un véritable cimetière à poubelles et constitue une lourde contrainte pour l'avenir. Quant à l'incinération, même si la chaleur produite est utilisée dans notre réseau de chauffage urbain, ce procédé, contrairement aux apparences, ne fait pas disparaître les déchets. Il génère au contraire des émissions ainsi que des résidus particulièrement dangereux appelés REFIOM**, qui devront être stockés dans des centres spécialisés.

* Déchets urbains, rapport annuel - Grenoble-Alpes Métropole (2015)

** Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères

Le déchet est aussi une ressource

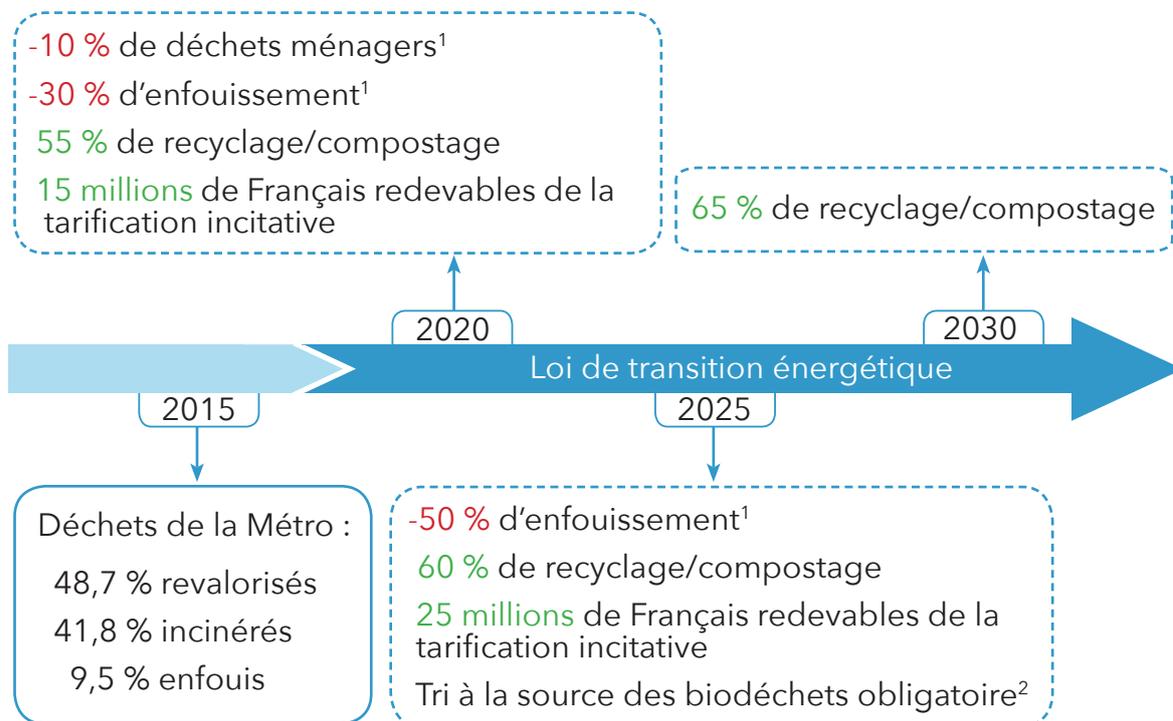
Incontestablement, il y a un gâchis énorme dans notre façon de traiter les déchets. Une étude récente* montre que près des trois quarts du contenu des poubelles grises de la Métro pourraient être valorisés ou évités. Rappelons que tout ce qui est enfoui ou brûlé devra être recréé à partir de matières premières, à grand renfort d'eau et d'énergie, alors qu'il suffit de changer de regard : **nos déchets sont des ressources !** Avec cette idée en tête, nos villes se transforment alors en véritables mines urbaines où la notion même de déchet doit tendre à disparaître.

Ainsi, en faisant évoluer notre point de vue et nos comportements nous pouvons aboutir à des résultats stupéfiants. Preuve en est le défi Moins jeter organisé par la Métro en 2015, où les participants ont diminué leur production de déchets de 45 % !

* *Caractérisation des ordures ménagères et assimilés de Grenoble-Alpes Métropole - Ecogéos (2016)*

Évolution de la législation à l'horizon 2020-2030

Les actions de ce plan sont en cohésion avec la réglementation qui entrera en vigueur au cours de la prochaine décennie, comme la Loi de transition énergétique.



- Rapport annuel sur les déchets urbains de la Métro (2015).
- - - Objectifs nationaux de la Loi de transition énergétique sur les déchets ménagers et assimilés.

(1) Par rapport aux chiffres de 2010

(2) Tri effectué par collecte séparée ou compostage de proximité

Une démarche citoyenne

Nous sommes actuellement partie prenante d'une société de production, de distribution et de consommation qui génère quantité de déchets. Conscients de la situation, découragés par l'ampleur de la tâche, mal informés, peu concernés, nous ne réagissons pas tous de la même façon à cette question. Pourtant de nombreuses solutions existent ! Ce plan propose 10 actions qui s'inspirent des belles initiatives ayant émergé aux quatre coins du pays, et au-delà.

Ces propositions reposent bien souvent sur le principe de la séparation des flux de déchets à la source*, afin d'optimiser leur mode de traitement (voir schéma ci-dessous). Le plan D²R² propose de valoriser les déchets en ressources plutôt que de les dégrader en déchets ultimes. Les actions à favoriser sont :

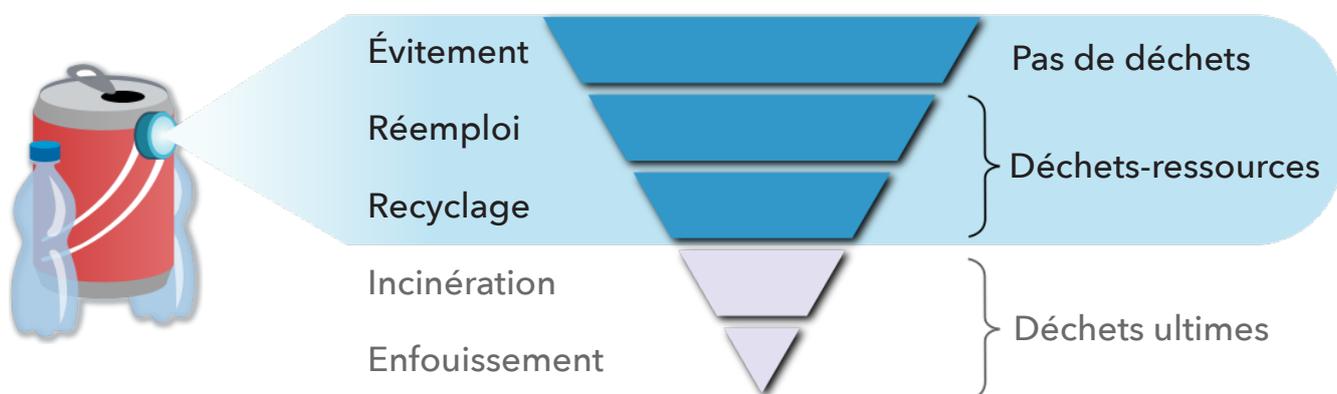
- **Éviter** la production de déchets.
- **Réemployer**, réutiliser, réparer nos possessions.
- **Recycler** la matière de ce qui est jeté.

La liste élaborée dans ce document n'est pas exhaustive mais elle constitue un plan cohérent pour une stratégie zéro déchet, en lien avec les objectifs fixés par les réglementations françaises et européennes (voir frise page précédente). Nous souhaitons que cette démarche pragmatique, faite de solutions éprouvées, soit en mesure d'insuffler un nouvel élan dans ce défi qui nous concerne tous.

Bonne lecture !

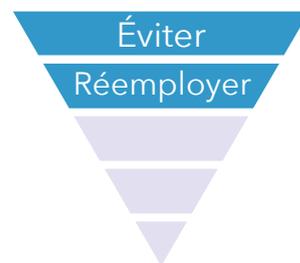
** La séparation des flux de déchets à la source est le tri fin des déchets, catégorie par catégorie (verre, papier, métal...), au moment où ils sont jetés. À opposer au tri actuel réalisé après collecte.*

Hiérarchie des modes de traitement des déchets



Pyramide inversée des modes de traitement des déchets. Les étages supérieurs sont à privilégier pour limiter la production de déchets ultimes.

Les actions de ce plan se focalisent sur les trois premiers niveaux, certaines en ciblant un étage bien précis, d'autres en englobant plusieurs modes de traitement.



Sensibilisation à l'évitement

Un déchet inexistant ne coûte rien à traiter

De quoi s'agit-il ?

L'action vise à sensibiliser les citoyens aux techniques d'évitement qui s'inscrivent dans la démarche « [zéro déchet](#) ». Des 5 modes de traitement cités en introduction, c'est celui à privilégier car **le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas**.

Or, en 2015, chaque habitant de la Métro a produit en moyenne 535 kg¹ de déchets ménagers et assimilés (DMA*) dont une partie aurait pu être évitée. La sensibilisation porte sur 2 axes à promouvoir auprès du plus grand nombre :

- En début de vie de l'objet, remplacer l'achat de neuf par l'**achat d'occasion** ou l'**emprunt**.
- En fin de vie de l'objet, **donner** au lieu de jeter.

Pour pratiquer l'évitement, le consommateur dispose notamment du réseau de structures évoquées ci-après. La plupart sont relayées par l'[annuaire du réemploi](#) rédigé par la Métro, ainsi que des sites internet qui mériteraient d'être plus largement connus.

* Ensemble des déchets collectés par le service public via les collectes en porte à porte, les points d'apport volontaire et les déchèteries.

La boîte à outils

Une multitude d'approches sont possibles en matière d'évitement des déchets (voir encart ci-contre) :

- Promotion des **repair cafés***, ressourceries (voir action n°4), associations, collectifs, boutiques et toute autre structure traitant le déchet par le **réemploi**.
- Mise en avant des **sites internet de don**, de troc et d'achat d'occasion.
- Accompagnement et promotion des initiatives **de location, d'emprunt et de mutualisation** d'électroménager / outils / véhicules...
- Mise en avant des **multithèques** (médiathèques, ludothèques, vétithèques**, matériauthèques***).
- Diffusion des approches transversales favorisant l'esprit de **fabrication citoyenne**. Créer pousse à récupérer et élimine le réflexe d'acheter neuf.

- Renforcement de l'**éducation à l'évitement** en direction des enfants, par le biais des centres de loisirs et des activités périscolaires.
- Organisation d'échanges autour de la **simplicité volontaire** et de ses bienfaits (écologiques et économiques certes, mais aussi psychologiques).

* Lieu consacré à la réparation d'objets entre particuliers, novices ou initiés.

** Équivalent d'une bibliothèque pour les vêtements.

*** Équivalent d'une banque de matériaux récupérés à l'usage des bricoleurs.

Quelques acteurs locaux de l'évitement et du réemploi

Les structures :

- les 7 [repair cafés](#) de l'agglomération,
- l'association [Ulisse Grenoble Solidarité](#),
- le collectif [Deuxième Acte](#),
- le [FabLab](#) de la Casemate,

Les sites internet :

- de don ([freecycle.org](#), [donnons.org](#), [recupe.net...](#)),
- de prêt ([smiile.com](#), [mutum.com](#), [koolicar.com](#), [ouicar.fr...](#)),

Les multithèques :

- la ludothèque de la [Maison des Jeux](#),
- la matériauthèque des [Ragraineurs](#),
- les 12 [bibliothèques](#) du bassin grenoblois,

Cette liste est loin d'être exhaustive ! Bien d'autres initiatives existent (à retrouver notamment dans la section « [écologie pratique](#) » du site Ici-Grenoble).

Parlons argent...

L'approche est avant tout basée sur la **communication** et ne nécessite pas la mise en place de nombreuses infrastructures. Renouveler ou poursuivre la promotion d'organismes indépendants (sites) et de **solutions déjà existantes** dans la campagne de communication de la Métro n'engendrera que peu de frais supplémentaires.

De plus, le budget de la campagne de sensibilisation est **flexible** et peut être adapté au cours du temps en fonction des résultats et des publics. À titre d'information, le coût du plan de « prévention, communication et animation » actuel est de 800 000 €/an¹.

Avec qui se lancer ?

- La **Métro** pour les opérations de communication et les événements (voir action n°2).
- Les **structures municipales** telles que les bibliothèques, les déchèteries...
- Les **structures indépendantes** du type associations, ateliers, repair cafés...
- Les **sites internet** précédemment cités, pour d'éventuels partenariats.

Quels bénéfices ?

En France, chacun produit en moyenne plus de 20 kg de DEEE* par an et près de la moitié des DMA finissent leur vie en déchèterie² (240 kg/hab en 2015), dont une grande part d'encombrants et de matériaux. Tous ces déchets ont pourtant un **fort potentiel de réemploi** et leur évitement présente plusieurs avantages :

- **Bénéfices écologiques** : toutes les stratégies d'évitement permettent par définition de réduire la masse des déchets à traiter. Le réemploi économise aussi l'énergie nécessaire à la fabrication et au transport d'objets neufs.
- **Bénéfices économiques** : les 22 déchèteries de la Métro engendrent un coût annuel de plus de 10 M€¹ alors que leur volume pourrait être réduit. De plus, l'emprunt, le don, la réparation, ou simplement l'achat d'occasion constituent des sources d'économies importantes pour le citoyen**.
- **Bénéfices sociaux et sociétaux** : la sensibilisation à l'évitement s'inscrit dans un changement de mentalité visant à rapprocher les citoyens, et à promouvoir l'échange et l'esprit collaboratif.

* Déchets d'équipements électriques et électroniques.

** 8,5 appareils électro(n)iques neufs achetés par Français chaque année².

Ça va marcher !

Quelques conditions à mettre en œuvre pour optimiser l'impact du message :

- Avoir un moyen d'**évaluer les résultats des actions de sensibilisation** comme une étude de l'évolution des mentalités *via* des questionnaires en ligne, la mesure de l'augmentation du nombre d'adhérents à certaines associations et d'utilisateurs à certains services.

- **Référencer sous forme d'annuaire et cartographeur** les différentes structures liées à l'évitement et au réemploi sur le territoire, une démarche déjà initiée par le collectif Zero Waste Grenoble.

- **Étoffer le rôle de l'équipe de la Métro dédiée à la communication** : elle devra se tenir informée des dernières évolutions du web liées au réemploi, au don et au partage.

Ils l'ont fait

SICTOM du Marsan (40)

Le syndicat de collecte et traitement des ordures ménagères du Marsan a organisé 2 événements autour du don : une [Grande Récup' aux Jouets](#) et une [Grande Récup' aux Vêtements](#).

SISTO (49)

Le syndicat du Segréen pour le traitement des ordures promeut la consommation de l'[eau du robinet](#) sur son territoire.

Communauté de communes du Thouarsais (79)

- « [Tuper'turbes ta poubelle](#) » : échanger sur la réduction et le tri des déchets autour d'un jeu de société créé pour l'occasion.

- « [Déchets malins](#) » : page Facebook mettant en avant les initiatives locales, les partenaires engagés ainsi que toutes actions remarquables de réduction des déchets.

Grenoble-Alpes Métropole (38)

[Sensibilisation zéro déchet vert en déchèterie](#) : des stands de sensibilisation au broyage/paillage/compostage ont été organisés en utilisant du matériel (tondeuse et broyeur électrique) dans 5 déchèteries de la Métropole.

Chambéry Métropole (73)

[Eco-quizz pour lancer la campagne de prévention](#) : afin de mieux connaître les pratiques en matière de prévention et gestion des déchets, distribution d'un questionnaire sous la forme d'un « éco-quizz ». Cette action constitue un premier élément de sensibilisation avant le lancement d'un guide éco-citoyen.

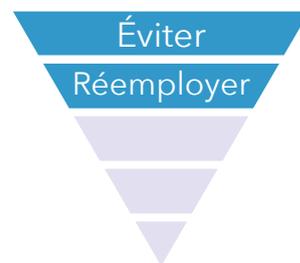
Zéro déchet Roubaix (59)

Avec un fort accent sur la réduction et le réemploi des déchets.

Sources

[1] [Déchets urbains, rapport annuel](#), p.5, 61 et 16 - Grenoble-Alpes Métropole (2015)

[2] [Équipements électriques et électroniques](#), p.37 - ADEME (2013)



Défi annuel

Tous impliqués, tous acteurs, tous gagnants !

De quoi s'agit-il ?

Dans le même esprit que le défi national des Familles à énergie positive¹ ou que le défi local Moins jeter², le défi annuel serait une action de sensibilisation qui réunirait plusieurs dizaines de volontaires autour de **challenges sur la réduction des déchets**, afin de montrer quels objectifs peuvent être atteints et d'étendre l'impact du message par l'influence du « c'est possible ». L'idée serait d'instaurer sur le territoire de la Métro la tradition du « **défi zéro déchet de l'année** ».

Le thème pourrait changer chaque année (Stop Papier au bureau, Stop Plastique à la maison, Stop Emballages au supermarché, Stop Gaspillage à la cantine...). Cela permettrait de :

- Se focaliser sur des **pans spécifiques** de la lutte anti-déchets grâce à la campagne de communication qui va de pair avec le défi.
- Renouveler l'intérêt des citoyens et/ou de toucher **un public de plus en plus large** grâce à un challenge différent chaque année, visant à susciter chez l'ensemble des habitants leur « premier pas zéro déchet ».
- **Maintenir le discours anti-déchets** au fil des ans, afin de renouveler l'information sur les bonnes pratiques, pour créer des habitudes puis des réflexes.

La boîte à outils

En s'inspirant de ce qui a **déjà été fait** depuis 2015, l'organisation et l'animation de ces défis seraient gérées par une équipe de la Métro et pourraient se dérouler selon le processus suivant : une phase de communication, une réunion de lancement, la phase de réalisation à proprement parler et une réunion de clôture.

Le collectif **Zero Waste Grenoble** se propose d'intervenir en complément d'associations comme l'**ADEME*** ou l'**ALEC****, pour donner des informations sur les déchets et sur les méthodes

d'évitement efficaces. En ce sens, il organise déjà des **apéros zéro déchet**, qui s'apparentent à des sessions de sensibilisation au cours desquelles sont échangés les techniques et gestes quotidiens autour de la réduction des déchets.

* Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (nationale).

** Agence locale de l'Énergie et du Climat (métropole grenobloise).

Parlons argent...

Il y a dans tous les cas un **investissement initial** à faire avec la constitution d'une équipe de « messagers du zéro déchet », similaire à celle des messagers du tri qui réunit déjà 6 personnes pour environ 400 animations par an³.

Une **équipe de 2 personnes** pourrait ainsi être rattachée au service « territoire zéro déchet » et se consacrer entièrement à la mise en place et au suivi de ces défis annuels.

Un **budget communication annuel** serait à prévoir, mais pourrait intégrer des supports déjà existants, tel que le site moinsjeter.fr. Selon le thème choisi, des accessoires utiles à la réalisation du défi ainsi que des lots pour les participants pourraient être achetés en complément.

Avec qui se lancer ?

- **La Métro**, partenaire incontournable suite à l'expérience réussie du défi Moins jeter.
- **L'ALEC**, avec ses [ateliers éco-consommation](#), en complément des messagers du zéro déchet.
- L'association **Prioriterre**, qui anime chaque année le défi des Familles à énergie positive et a déjà lancé plusieurs défis autour de la réduction des déchets sur Annecy¹.
- Le collectif **Zero Waste Grenoble**, pour apporter un renfort bénévole à l'équipe de messagers du zéro déchet.

Quels bénéfices ?

Le format « défi » a l'avantage de motiver les participants et de **créer une émulation** qui donne des résultats exceptionnels, avec des dynamiques qui se poursuivent dans le temps.

Le défi Moins jeter, lancé par la Métro début 2015 sur une période de 4 mois avec la participation de 37 foyers, a abouti à une **réduction moyenne de 45 % de leurs déchets**², alors que l'objectif initial était seulement de 7 %. De plus, ce rassemblement a contribué à la naissance de plusieurs belles initiatives telles que l'émergence du collectif **Zero Waste Grenoble** ou l'installation de la première boutique de vrac grenobloise, [la Bonne Pioche](#).

Ces défis permettraient donc de se **familiariser avec les pratiques de réduction** des déchets. Les participants, en général très motivés, pourront ensuite entraîner une population plus large, et contribuer ainsi à une baisse globale du volume des déchets.

Ça va marcher !

Pour que ça fonctionne, il faut :

- Communiquer de manière très large pendant l'**appel à candidature** en utilisant un maximum de médias (presse, réseaux sociaux).
- Réaliser une **réunion de lancement**.
- Donner les **moyens de progresser** aux familles avec des ateliers d'information ou des visites de sensibilisation (centre de tri de la Tronche, centre de compostage de Murianette, [ressourcerie de la Buisse](#)...).
- Être transparent et établir une **communication des résultats** régulière.
- Valoriser les foyers participants en leur permettant de **témoigner** sur leur expérience.
- Réaliser une **réunion bilan** avec un classement, un « diplôme d'acteur du zéro déchet » et des récompenses.
- Réfléchir à l'**après opération** : témoignages des foyers dans les médias et en commissions, voire regroupement en une équipe d'ambassadeurs (les « Irréductibles ») pour propager le message du défi, mise en place d'actions concrètes pour résoudre les problèmes rencontrés...

Ils l'ont fait

Espace Info Énergie de Surgères (17)

Accompagnement des familles engagées dans le défi Familles à énergie positive pour réussir le [défi Déchets](#) (suivi des productions de déchets par pesée des poubelles).

SYMCTOM Ouest Indre (36)

Organisation de [défis Déchets](#) sur 45 communes au sud-ouest de l'Indre.

SYDOM du Jura (39)

[Journée 0 gâchis 0 déchet](#) : journée dédiée au gaspillage alimentaire dans le département du Jura. Mise en place dans les cantines scolaires puis élargie aux restaurants privés et au grand public.

Communauté de communes des Avoisirs (53)

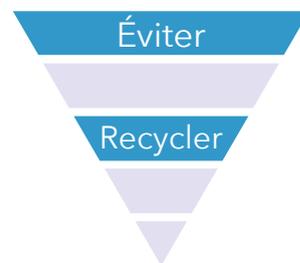
[Ouvrir les yeux sur nos poubelles](#) : ouverture et tri des déchets, contenus dans 2 conteneurs semi-enterrés, sur la place publique par des élus de la Commission Environnement et 2 agents du service déchets.

Communauté d'agglomération de Laval (53)

[Manifestation sans déchet](#) : Laval Agglomération propose aux associations de les accompagner pour limiter les quantités de déchets produits au cours de leurs manifestations et favoriser le recyclage.

Sources

- [1] [Les Actus en Haute-Savoie : les 4 saisons de « Familles à énergie positive »](#) - Prioriterre (2016)
- [2] [Défi Moins jeter : C'est gagné !](#) - moinsjeter.fr (2015)
- [3] [Déchets : les bonnes pratiques des messagers du tri](#) - La Métro (juin 2014)



Tarification incitative

Un encouragement financier à réduire nos déchets

De quoi s'agit-il ?

La tarification incitative a pour but de faire payer l'utilisateur du service d'enlèvement des ordures ménagères en fonction de sa « **consommation** », comme c'est le cas pour la facturation de l'eau ou de l'électricité.

Lier le montant payé par les usagers à la quantité de déchets qu'ils produisent s'avère en premier lieu un moyen efficace de réduire les flux : moins de déchets générés, moins de poubelles à sortir, moins de passages des ripeurs (éboueurs), moins d'incinération, moins de mise en décharge.

Il est intéressant de constater que cette mesure porte ses fruits dès son annonce, avant même d'être appliquée, et jusqu'aux territoires voisins¹.

La boîte à outils

Actuellement, sur le bassin grenoblois, le montant de la taxe de gestion des déchets est évalué en fonction de la surface du logement occupé par chaque ménage, comme c'est le cas pour la plupart des collectivités territoriales. Or cette manière de calculer est complètement **indépendante de la quantité de déchets réellement produite** par chaque foyer.

La Métro pourrait cependant décider de mettre en place la tarification incitative qui bénéficie déjà à **4,5 millions de Français** en 2016². Il en existe 2 types qui ont en commun de comporter une **part variable liée à la quantité de déchets générée** :

- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative, dite **TEOMi**, est prélevée par les services fiscaux au propriétaire *via* la taxe foncière. Assez simple à mettre en œuvre mais d'efficacité limitée dans le cas d'une location, où le lien entre déchets produits et charges payées est moins visible.
- La redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative, dite **REOMi**, est facturée non pas au propriétaire, mais à l'usager du service de gestion des déchets. Plus complexe à mettre en œuvre, elle est significativement plus efficace.

La mesure est facile à mettre en œuvre pour l'habitat individuel (poubelles pucées, données collectées automatiquement au ramassage...) mais demande de plus amples moyens pour l'habitat collectif. En bac ou en sac, il existe 4 dispositifs différents pour comptabiliser les déchets :

- Le **bac « à la levée »***
- Le **volume du bac**
- La **pesée du bac**
- Les **sacs prépayés**

Il est important de noter que la tarification incitative fait partie de la **Loi pour la transition énergétique**, qui rendra celle-ci obligatoire sur le long terme. Les objectifs sont d'appliquer la tarification incitative à 15 millions de personnes d'ici 2020, et d'étendre ce nombre à 25 millions pour 2025².

* Avec ce dispositif, la taxe est proportionnelle au nombre de fois que nos poubelles sont ramassées par le service public.

Parlons argent...

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères sert au financement de la collecte et de l'élimination des déchets sur le territoire de la Métro. En 2015, elle s'élevait à **115 € par habitant**³ et s'accroît chaque année du fait de l'augmentation du coût de traitement des déchets. Elle est reversée par les habitants et les entreprises de la Métro selon deux modalités :

- Les propriétaires règlent le montant indiqué au dos de leur avis de **taxe foncière**.
- Les locataires payent cette taxe au travers des **charges locatives**.

Dans les deux cas, on s'acquitte d'une taxe proportionnelle à la surface du logement et non à la quantité de déchets générée alors qu'avec la tarification incitative, **moins on jette, moins on paye**. La mesure récompense et encourage les pratiques vertueuses en matière de réduction des déchets.

Avec qui se lancer ?

C'est à la **Métro** qu'appartient la décision de mettre en œuvre la tarification incitative.

Depuis 2009, l'**ADEME** aide financièrement les collectivités désirant instaurer une tarification incitative⁴.

Quels bénéfices ?

Selon l'ADEME, les bénéfices sont très nets. Sur un panel de communautés de communes étudiées, voici les gains obtenus en passant à la tarification incitative :

- **Diminution** de 20 % des **DMA*** et de 30 à 50 % des **OMR****, en poids de déchets⁵.
- **Amélioration du tri** en qualité et en quantité⁶.
- **Baisse des coûts** de gestion pour la collectivité⁶.
- **Stabilisation de la facture** pour les habitants.

Des dispositions prenant en compte des critères sociaux permettent de ne pas pénaliser de façon disproportionnée les foyers les plus modestes.

* Déchets ménagers et assimilés, c'est l'ensemble des déchets collectés par le service public (collectes en porte à porte, points d'apport volontaire et déchèteries).

** Ordures ménagères résiduelles, ce sont les poubelles grises.

Ça va marcher !

La tarification incitative étant plus simple à mettre en place dans les habitats individuels, la mesure pourrait être appliquée en premier lieu dans les **zones d'habitations peu denses** de la Métro. Par effet d'annonce, les bénéfices se ressentiraient même au delà de la zone concernée¹, dans le centre urbain dense de Grenoble par exemple, où elle pourrait être appliquée dans un second temps.

S'il est vrai que la tarification incitative génère parfois des **comportements inciviques** destinés à la contourner (compactage excessif des déchets, dépôts sauvages, brûlages illégaux...), ceux-ci restent **marginiaux et tendent à disparaître** au fil du temps, d'autant plus si les collectivités réagissent à ces incivités⁶.

Ils l'ont fait

En France

En 2016, 190 collectivités avaient adopté une tarification incitative (10 TEOMi et 180 REOMi). Il s'agit en général de communautés de communes de taille moyenne, avec quelques collectivités plus importantes. Régions les plus concernées : Pays de la Loire (31 % de la population redevable de la tarification incitative), Bourgogne-Franche-Comté (27 %), Grand Est (17 %), Bretagne (11 %).

Communauté de communes du Grand Besançon (25)

59 communes, 176 000 hab, 68 % d'habitat collectif. Redevance incitative instaurée en 2012. Depuis son annonce en 2009, diminution sensible des tonnages de poubelles grises.

SICTOM Loir-et-Sarthe (49)

40 communes, 51 000 hab, 2 % d'habitat collectif. La redevance incitative mise en place sur le territoire de la Loir-et-Sarthe a fait diminuer les déchets ménagers de 24 % :
- Avant la mesure, en 2002 : 657 kg/hab.
- Après la mesure, en 2011 : 498 kg/hab.

Communauté de communes du Bas-Chablais (74)

14 communes, 33 000 hab, 10 % d'habitat collectif. Impact de la TI : amélioration de la collecte sélective (+ 40 % d'emballages ; + 28 % de papier ; + 8 % de verre).

SMIRTOM du Saint Amandois (18)

99 communes, 65 900 hab, 3,3 % d'habitat collectif. Impact de la TI : - 40 % de poubelles grises ; + 48 % d'emballages collectés ; + 23 % de journaux et magazines collectés.

SICTOM de la zone sous-vosgienne (90)

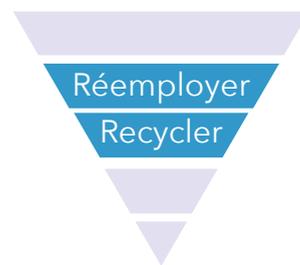
65 communes, 49 000 hab, 1,7 % d'habitat collectif. Impact de la TI : - 28 % de poubelles grises ; + 43 % de plastique collecté ; + 21 % de papier collecté.

Syndicat mixte de Thann-Cernay (68)

19 communes, 41 500 hab, 14 % d'habitat collectif. Impact de la TI : - 59 % de poubelles grises ; + 39 % d'emballages et journaux collectés ; + 12 % de verre collectés ; + 19 % d'apport en déchèterie.

Sources

- [1] [La tarification incitative, quels impacts sur les quantités collectées ?](#) p.10 - CGDD, Études et docs n° 140 (mars 2016)
- [2] [La tarification incitative du service public de prévention et de gestion des déchets](#), p.2 et 4 - ADEME (nov 2016)
- [3] [Déchets urbains, rapport annuel](#), p.65 - Grenoble-Alpes Métropole (2015)
- [4] [La tarification incitative](#), p.1 - ADEME (sept 2015)
- [5] [Bilan des collectivités en tarification incitative au 1er janvier 2014](#), p.9 - ADEME
- [6] [Tarification incitative, conseils et retours d'expérience, p.7 et 23](#) - ADEME et AMORCE (2014)



Ressorceries

Les déchets, une mine de ressources dans nos villes

De quoi s'agit-il ?

Les **ressourceries** sont les déchèteries du futur, où le déchet est avant tout considéré comme une ressource potentielle. Ces structures sont destinées à devenir des **supermarchés de l'occasion** où chaque flux de déchets est susceptible de trouver une seconde vie.

Les amateurs de bricolage pourront s'y fournir en **matières premières** tandis que les autres pourront tantôt y trouver des conseils pour **réparer/donner** avant de jeter, tantôt **acheter en seconde main** par la même occasion.

Un exemple inspirant

Recyclerie de Cusset, communauté de Vichy :

Sur le site de la déchèterie de Cusset, une recyclerie de 1500 m² a été créée dont 400 m² sont réservés au magasin. Le circuit effectué par les usagers les conduit à passer devant l'espace de dépôt des objets « réemployables » avant d'accéder à la déchèterie. Les objets récupérés par la recyclerie sont nettoyés, testés, réparés avant d'être mis en rayon dans le magasin où ils seront vendus à faible coût.

La boîte à outils

Il s'agit de créer, **au niveau d'une déchèterie**, une plateforme qui permette aux particuliers d'entretenir, de réemployer, de réutiliser et de recycler les objets dont ils pensent ne plus avoir l'usage. Elle pourrait proposer des activités ou des structures s'inscrivant dans une logique d'économie solidaire et sociale pour faciliter ce projet :

- Une **matériauthèque** où les bricoleurs, les concepteurs, les artistes... puissent trouver des matériaux récupérés auprès des particuliers ou des grandes surfaces de bricolage.
- Un **repair café** où il soit possible d'échanger des savoir-faire ou de demander de l'aide pour réparer ou faire réparer ce qui ne fonctionne plus, avec le conseil de bénévoles compétents.
- Un **magasin de revente** d'objets (vêtements, électroménager, jouets, livres, matériel sportif...).
- Un **lieu de sensibilisation à la réduction des déchets**, qui soit aussi un lieu convivial d'échange et d'information, permettant de transmettre l'idée que

le déchet est une ressource. On peut par exemple y organiser des ateliers techniques autour des matériaux et des objets récupérés.

Cette structure, rassemblant au même endroit **tous les aspects du recyclage et du réemploi**, pourrait s'attacher à produire une ambiance agréable pour contribuer à passer du « déchet négatif » (sale, inutile, encombrant) au « **déchet positif** » (valorisable, source d'économie, support de créativité).

Parlons argent...

Il s'agit d'une **opération de grande envergure** et d'un travail de longue haleine, supposant un investissement initial conséquent et la participation de **partenaires financiers**, voire de collectivités.

À noter cependant qu'une telle structure générerait **ses propres revenus** via ses magasins et ateliers, sans compter l'économie réalisée grâce au non-traitement des objets « sauvés » de la déchèterie ainsi que les éventuelles subventions liées aux emplois d'insertion créés.

Des expériences analogues sont en cours sur d'autres territoires français ([Voiron](#), [Valence](#), [Vichy](#)...), nous donnant ainsi un ordre de grandeur des sommes à investir dans ce genre de projet.

Quelques chiffres pour cadrer

Vichy-Val d'Allier, création d'une recyclerie¹ :

- Investissement de la collectivité : 1,5 M€, avec soutien financier de l'ADEME (400 000 €) et du Conseil régional d'Auvergne (500 000 €).
- Investissement en matériel de l'exploitant : 70 000 €.
- Fonctionnement : 500 000 €/an, couverts par les prestations offertes par la structure (formations professionnelles, actions d'information, collecte des encombrants...), la revente d'objets et les subventions liées à l'insertion sociale et professionnelle.

Avec qui se lancer ?

- Les **associations** comme [Ulisse Grenoble Solidarité](#) ou [Régie de quartier Villeneuve-Village Olympique](#), déjà porteuses de ce type de projet sur l'agglomération et menant une action de valoriste (récupération des déchets potentiellement réutilisables, nettoyage, tri, vente) dans les déchèteries d'Eybens, de Meylan et de Saint-Égrève.

- Les **particuliers** intéressés - ce type de projet s'appuyant sur une base de bénévolat - et notamment les étudiants pour monter une éventuelle ressourcerie axée sur l'innovation et la création de projets près du campus.
- Les **collectivités** (région, département, agglomération et commune) où serait installée la structure.
- L'**ADEME** et la **DREAL*** comme soutiens financiers.
- Le **FabLab** de la Casemate en vue de futurs partenariats, ainsi que les **Chalets du réemploi** pour leur retour d'expérience.
- Les éventuels **prestataires techniques** comme un cabinet juridique pour le montage de la structure par exemple.

* Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

Quels bénéfices ?

- La **diminution des déchets** en favorisant le réemploi et la réutilisation.
- Une mise à disposition d'équipements et d'objets à **moindre coût**. L'existence d'une surface de vente est en outre un bon moyen d'avoir un impact important auprès du public.
- La **sensibilisation** à une consommation plus responsable et solidaire ainsi que l'**éducation** à l'environnement.
- La création d'**emplois** et l'éventuelle insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté.
- La création de **liens sociaux** (ateliers, lieux de rencontre du type repair cafés, lieux d'échange et d'information).
- La stimulation de l'imagination et du **potentiel créatif** de chacun.

De plus, par le biais d'une conception originale et écologique, ce type de structure ferait office de vitrine pour la collectivité en étant un bel exemple d'initiative « **made in Grenoble** », appuyant ainsi sa réputation de ville durable : un **lieu unique, attractif et pratique** pour l'utilisateur, mettant en avant les multiples aspects du réemploi et du recyclage.

Ça va marcher !

Plusieurs facteurs doivent être réunis pour assurer la réussite d'un tel projet :

- La participation des **élus et acteurs du territoire**.
- Une étude de **faisabilité** solide.
- Le soin apporté à la mise en place des **partenariats** nécessaires pour mener à bien le projet.
- La recherche de locaux nécessairement **spacieux** (stockage, réparation, accueil du public) et **faciles d'accès**.
- L'implication, en plus des salariés, de **bénévoles** actifs et motivés.

Ils l'ont fait²

Capannori (Italie)

- Ouverture d'un centre de réemploi en 2011 : réparation et revente à des personnes en difficulté de vêtements, chaussures, appareils électriques et meubles. En 2012, 93 t d'objets déposés. Progression constante depuis la création.
- Cours d'« upcycling » donnés au centre : acquisition de compétences en couture, tapisserie d'ameublement, travail du bois.

Vrhniko (Slovénie)

Sur le site du centre de collecte, espace créé pour transformer les déchets en objets désirables ou soustraire à la décharge des objets réutilisables. Vente au public à des prix attractifs, un succès !

Flandres (Belgique)

Toutes les collectivités sont en contrat avec un « re-use center » qui collecte les objets réutilisables à domicile. Réemploi souvent assorti de dispositifs de SAV et de garantie. Système populaire en Belgique, permet de collecter 10 kg/hab/an d'objets qui seront revendus. Représente 5145 emplois directs.

SMICTOM Saône Dombes (01)

Création d'une recyclerie sur le territoire du syndicat de collecte et de traitement des ordures ménagères de Saône Dombes.

INSA Lyon (69)

Recyclerie tenue par des étudiants de 2010 à 2013 sur le campus de L'INSA. Concept né à la suite d'un concours lancé dans l'école sur le thème du développement durable.

SITOA, Albanais (74)

Organisation de zones de gratuité sur le territoire de l'Albanais. A terme, la construction d'une ressourcerie est prévue.

Sources

[1] Création d'une recyclerie à Vichy-Val d'Allier - Optigede

[2] Actions de prévention des déchets : Réemploi & Réparation - Optigede

Textiles sanitaires

De la serviette aux couches, si on préférerait le lavable ?

De quoi s'agit-il ?

Les textiles sanitaires* sont une catégorie de déchets en très forte progression depuis 1993¹. Nous utilisons environ **1 tonne de couches** par enfant² et jusqu'à **12 kg de protections périodiques** par utilisatrice chaque année³. Sans compter que nous vivons aussi plus longtemps, ce qui conduit à une hausse de la consommation des changes pour adultes (hôpitaux, EHPAD**...).

Sur l'agglomération grenobloise, nous produisons **30 kg/hab/an** de textiles sanitaires, soit **15 %** du contenu de nos poubelles grises⁴. L'idée est donc de **perdre le réflexe du jetable** qui est une sale habitude, dans tous les sens du terme !

Heureusement, pour chaque textile jetable, il existe des **alternatives réutilisables** qui ont en plus le mérite d'être plus **saines** et plus **économiques** que leurs consœurs : couches lavables, coupes menstruelles ou serviettes hygiéniques lavables, carrés démaquillants, oriculis, mouchoirs et serviettes en tissu, chiffons et torchons, entre autres.

* Catégorie de déchets regroupant couche-culotte, serviette hygiénique, coton, lingette, mouchoir en papier, essuie-tout, nappe et serviette en papier.

** Etablissement d'hébergement des personnes âgées dépendantes.

La boîte à outils

Susciter l'intérêt pour ces alternatives devra se faire de manière progressive et pertinente car les textiles sanitaires lavables souffrent encore de nombreux préjugés. Plusieurs initiatives peuvent être testées dans un premier temps :

- Expérimentation du **passage à la couche lavable** dans certaines crèches, et si possible EHPAD de l'agglomération, sur la base du volontariat.
- Mise à disposition d'un **kit d'essai gratuit** de couches lavables par les mairies du territoire (où l'on compte près de 5 700 naissances en 2015)⁵.
- Mise en place d'un **service de location/lavage** des couches dans les zones d'habitations denses de la Métro.
- Campagne de promotion de la **coupe menstruelle et des serviettes lavables** par les plannings familiaux, pharmacies, cabinets de gynécologie auprès des 130 000 femmes potentiellement menstruées (de 11 à 54 ans) du territoire⁶.

Parlons argent...

Passage aux couches lavables :

- Les crèches qui l'ont expérimenté ont **amorti sur le long terme l'investissement initial** que représente l'achat de couches lavables^{7,8}, notamment si un service de location/ramassage/lavage des couches est partenaire du projet.
- La ville de Besançon⁹ a expérimenté le concept des **kits de couches lavables** prêtées aux particuliers. Cette mesure a nécessité un **investissement initial de 2 800 €** (8 kits de 12 couches à environ 30 € l'unité) auquel il faut rajouter **360 €/mois** de permanence pour l'accompagnement des parents (2h toutes les 2 semaines).
- Pas de coût supplémentaire pour la Métro si le service de **location/lavage de couches** est issu d'une **initiative citoyenne** (qui pourrait bénéficier d'aides en tant que projet d'économie solidaire et sociale).

Promotion des protections hygiéniques lavables :

Au moins **2 messagers du tri** seraient nécessaires pour porter cette campagne de sensibilisation et assurer les animations correspondantes dans les **structures éducatives** (collèges, lycées, universités...). Selon le budget disponible, ces messagers peuvent être des employés de la Métro, des volontaires du Service civique ou encore des bénévoles d'associations.

Avec qui se lancer ?

En terme d'**aides financières** :

- La Métro.
- L'ADEME.
- Le Conseil général (notamment les élus délégués à la petite enfance et à l'environnement).

En terme de **structures participantes** :

- Les maternités, crèches et EHPAD.
- Les blanchisseries volontaires.
- Les plannings familiaux et pharmacies.

En terme de **partenaires commerciaux** :

- Les services de location de couches lavables.
- Les fabricants de coupes menstruelles.

Quels bénéfices ?

Bénéfices économiques :

- Pour les crèches passées aux couches lavables, qui réduisent **de moitié leurs poubelles grises**⁸. C'est autant d'économies réalisées par les collectivités au moment de la collecte et du traitement de leurs déchets.
- Pour les utilisateurs (particuliers et crèches) pour qui les couches lavables reviennent moins cher que leurs équivalents jetables (pour un enfant, compter de **490 à 740 € pour le lavable** contre **925 à 2 250 € pour le jetable**¹⁰).
- Pour les femmes réglées pour lesquelles la coupe menstruelle est très économique : **30 € sur 10 ans contre 500 €** pour des tampons/serviettes jetables¹¹.

Bénéfices écologiques :

- Lavées correctement, les couches lavables consomment 2 fois moins d'eau et 3,5 fois moins d'énergie sur leur cycle de vie que leurs équivalents jetables¹².
- La coupe menstruelle (ou « cup ») ne produit aucun déchet sur sa durée de vie.

Bénéfices sanitaires :

- Sans plastique ni produit chimique, les couches lavables sont moins irritantes et allergisantes que leurs consœurs.
- Ni mycose, ni odeur, ni allergie, ni sécheresse pour la cup.

Ça va marcher !

Pour ces alternatives qui suscitent encore beaucoup de réticence parmi les usagers, il faut amener le changement étape par étape :

- Prendre le temps d'**expérimenter** le concept de couches lavables (commencer avec les structures du centre-ville, s'inspirer des exemples existants, essayer plusieurs modèles de couches...).
- Créer un réseau de **structures partenaires** (maternités/crèches/EHPAD en liaison avec des blanchisseries) pour optimiser les coûts.
- **Former le personnel** directement impliqué (sages-femmes, auxiliaires de puériculture, auxiliaires de vie) et les étudiants des filières de la petite enfance et d'aide à la personne.

- **Soutenir les actions** par une communication étoffée visant à lutter contre les idées reçues négatives sur le lavable, encore très fréquentes.

Ils l'ont fait

SYBERT, Besançon et sa région (25)

Mise à disposition d'un [kit d'essai gratuit de couches lavables](#) accompagné d'une campagne de sensibilisation sur le territoire de Besançon et sa région.

Moselle (57)

Dans la commune de Réding, adoption des [couches lavables dans une crèche](#) dont la production d'ordures ménagères a été divisée par 2.

Schaerbeek (Belgique)

Depuis 2010, organisation d'un [service de ramassage et de redistribution de couches lavables](#) pour les particuliers et les crèches. Service assuré par des coursiers à vélo.

Communauté du Pays Voironnais (38)

Depuis 2012, test des [changes lavables pour adultes](#) dans un EHPAD (établissement pour personnes âgées dépendantes) au centre ville de Voiron.

Communauté d'agglomération d'Annecy (74)

Entre autres actions, organisation d'une [réunion d'information pour les élèves en Bac ASSP](#) (Accompagnement Soins et Service à la Personne) du lycée professionnel Sommeiller d'Annecy.

Sources

- [1] [Campagne nationale de caractérisation des ordures ménagères](#), p.1 - ADEME (2009)
- [2] [Promouvoir l'utilisation de couches lavables auprès des particuliers](#), p.1 - Optigede
- [3] [Plan B'OM](#), p.18 - Collectif 3R et Zero Waste France (sept 2015)
- [4] Caractérisation des ordures ménagères et assimilés de Grenoble-Alpes Métropole, p.28 - Ecogeos (juil 2016)
- [5] [Naissance sur Grenoble-Alpes Métropole en 2015](#) - INSEE
- [6] [Population par sexe et âge sur Grenoble-Alpes Métropole en 2013](#) - INSEE
- [7] [Retour d'expérience sur l'utilisation de couches lavables à la crèche de Quingey](#) - SYBERT (janv 2014)
- [8] Voir rubrique « Ils l'ont fait », exemple de la Moselle.
- [9] Sandrine Renaud, responsable du service de prévention du SYBERT
- [10] [Programme de réduction des déchets : les couches lavables](#), p.4 - Limoges Métropole et ADEME
- [11] [Coupe menstruelle, avantages et inconvénients](#) - Le Journal des Femmes
- [12] Voir rubrique « Ils l'ont fait », exemple du SYBERT.

Gaspillage alimentaire

Moins de nourriture pour nos poubelles

De quoi s'agit-il ?

La lutte contre le gaspillage alimentaire est un chantier à part entière, multiforme et complexe. Il fait d'ailleurs l'objet d'une kyrielle de propositions, d'actions, de campagnes d'information... **La Métro s'y implique déjà**. Cette lutte pourrait s'orienter selon 4 grands axes prometteurs ou qui ont déjà montré leur efficacité :

- Cibler en premier la **restauration collective**¹ : cantines d'entreprises, d'hôpitaux, scolaires (écoles primaires, collèges, lycées mais aussi campus, où les étudiants sont étrangement peu sensibilisés aux questions environnementales...), sans oublier la **restauration commerciale**.
- Multiplier les **partenariats** entre les magasins d'alimentation et les associations type [Banque Alimentaire](#) pour que les invendus ne finissent plus à la poubelle mais servent aux personnes qui en ont besoin. C'est d'ailleurs une obligation légale pour la grande distribution².
- Susciter et aider les initiatives des **associations** qui créent des restaurants ou des magasins récupérant les invendus alimentaires consommables.
- Continuer la **sensibilisation** des ménages³, comme cela avait été fait avec le livret de recettes et les conseils du défi Moins jeter, à l'occasion par exemple d'un nouveau défi annuel ciblé précisément sur un aspect du gaspillage alimentaire (voir action n°2).

La boîte à outils

La **restauration collective** nous paraît une cible privilégiée pour mener une action efficace :

- Elle touche des publics nombreux et variés (élèves, étudiants, salariés).
- Elle est concentrée sur un nombre limité de structures (les cantines scolaires, les restos étudiants, les restaurants d'entreprises*).
- Elle dépend de structures qui peuvent y engager des actions concertées de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Pour mener à bien un projet « zéro gaspillage en restauration collective », il serait intéressant de proposer une **démarche d'ensemble** à ces structures, avec **comme feuille de route** anti-gaspi (à appliquer de manière progressive et chronologique) :

- **Sensibilisation des usagers** au gaspillage alimentaire. C'est particulièrement important en restauration scolaire, où des actions pédagogiques sur le sujet peuvent être élaborées en classe avec les professeurs et relayées en direction des familles.
- **Implication des personnels** de cuisine dans la démarche zéro gaspillage, pour leur propre pratique mais aussi à terme pour informer et conseiller les usagers.
- **Instauration d'un défi** pour réduire progressivement le gaspillage alimentaire (avec pesée des quantités jetées).
- **Réorganisation spatiale** des restaurants collectifs pour y faciliter la circulation des usagers et un service plus personnalisé, les usagers se servant selon leurs besoins.
- **Mise à disposition d'une vaisselle adaptée** (plusieurs tailles d'assiettes proposées pour les plats chauds, ce qui permet d'adapter la quantité de nourriture servie à l'appétit du convive).
- Si possible, **installation de bacs de compostage** destinés au traitement des déchets de cuisine, avec participation des élèves (écoles et collèges) ou information des publics (étudiants, parents, salariés...) sur leur fonctionnement et leur utilité.

* La restauration hospitalière est aussi une cible intéressante, mais elle mérite une approche particulière du fait des questions sanitaires qui y sont liées.

Parlons argent...

- **Investissement** : le budget majeur concerne les travaux de réorganisation, avec l'achat de nouveau mobilier (ordre de grandeur : 1,8 M€ dont 23 000 € de mobilier, pour une opération de ce type dans un restaurant scolaire du Rhône⁴).

- **Fonctionnement** : moins de nourriture jetée conduit à moins de nourriture achetée et permet un gain économique à réinvestir par exemple dans des produits « bio » et locaux.

Avec qui se lancer ?

- La **Métro**.
- Les **professionnels** de la restauration collective.
- Les **structures de formation** en restauration.
- Les **professeurs** en école, collège et lycée.
- Les **gestionnaires** des restaurants d'entreprise.
- Les **comités d'entreprise**.

Quels bénéfices ?

La diminution du gaspillage alimentaire dans un secteur, la **restauration collective**, où il est important, est une **démarche intégrée** englobant plusieurs enjeux : sensibilisation et éducation, habitudes alimentaires, équipements, organisation... Les principaux avantages qui en découlent sont :

- **Baisse des tonnages** de biodéchets à traiter, accrue par la mise en place d'unités de compostage en aval.
- **Action éducative**, en particulier auprès des jeunes qui peuvent devenir prescripteurs dans leurs familles.
- **Action citoyenne**, qui réaffirme le caractère précieux de la nourriture dont l'abondance n'est pas une réalité pour tous.
- Mise en avant éventuelle des productions alimentaires « **bio** » et **locales**.

Ça va marcher !

Pour minimiser la quantité de nourriture gaspillée en restauration collective, il faut être attentif à :

- **Affiner la démarche en la testant** sur un nombre réduit de restaurants volontaires de différentes sortes (cantine scolaire, restaurant étudiant, restaurant d'entreprise...).
- **Procéder** dans l'ordre, **étape par étape**. Il semble contre-productif de modifier l'organisation d'un restaurant collectif avant d'avoir diffusé la démarche et informé les citoyens sur les enjeux du gaspillage alimentaire.

- **Impliquer les personnels** (de cuisine, éducatifs...) qui peuvent jouer un rôle pédagogique auprès des publics. La sensibilisation des enfants en particulier peut se faire par le biais de travaux scolaires.

- **Soigner l'organisation des espaces de restauration**. Une bonne organisation diminue le stress des usagers et du personnel, et libère du temps pour déjeuner plus sereinement.

- **Bien cibler** les campagnes d'éducation, de sensibilisation et les défis en fonction du public concerné.

Ils l'ont fait

Restauration collective :

[Projet européen Greencook](#)

12 partenaires ont travaillé pendant 4 ans pour élaborer des stratégies innovantes de lutte contre le gaspillage alimentaire en Europe du Nord-Ouest.

[St-Symphorien d'Ozon \(69\)](#) et [La Tour-du-Pin \(38\)](#)

Exemples d'opérations anti-gaspillage alimentaire exemplaires dans les cantines de collèges de la région Rhône-Alpes.

Savoie (73)

[Collecte de dons alimentaires](#) : la Cantine savoyarde - Solidarité sert 60 000 repas par an à des personnes en difficulté en s'approvisionnant auprès de restaurants scolaires en denrées sèches et en plats préparés non servis

Partenariats :

Paris, Marseille, Lyon, Toulouse, Nantes, Grenoble...

La [Disco Soupe](#) : récupération et préparation de denrées invendues de fin de marchés, de petits commerçants...

Copenhague (Danemark)

[Wefood](#) : création d'un supermarché qui ne propose que des denrées dont les dates limites de consommation sont dépassées ou les emballages endommagés.

Saint-Priest (69) et Annecy (74)

Exemples de partenariats entre la [Banque Alimentaire et des supermarchés](#) de Rhône-Alpes.

Sources

[1] [Guide pratique : réduire le gaspillage alimentaire en restauration collective](#) - ADEME

[2] [Loi n°2016-138](#) (Garot), art. 1 (fév 2016)

[3] Campagne « [Ça suffit le gâchis](#) » - ADEME

[4] Voir rubrique « Ils l'ont fait », exemple de St-Symphorien.



Compostage partagé

Valorisons nos biodéchets avec nos voisins

De quoi s'agit-il ?

Installer un **compost collectif de qualité** au pied de son immeuble, dans son lotissement ou dans son quartier vient compléter le compostage industriel. Quand elle est possible, la mise en place d'un tel compostage vient judicieusement soulager la collecte séparée des biodéchets.

Cette action, à l'initiative des particuliers qui ne peuvent ou ne désirent pas se doter d'un compost individuel, a également le mérite de jouer un fort **rôle de sensibilisation**, puisqu'illustrant parfaitement l'idée du « **déchet-ressource** ».

La séparation à la source des biodéchets sera généralisée d'ici 2025, selon la **Loi de transition énergétique**¹. Les collectivités devront choisir leur méthode de collecte et disposer de solutions de compostage de proximité.

Des différents types de compostages

Dans cette action, nous parlons spécifiquement du compostage de proximité partagé, qui englobe les compostages de pied d'immeuble et de quartier. Quand c'est possible, il est avantageusement remplacé par le compostage de proximité individuel que l'on peut réaliser dans son appartement (lombricompostage) ou son jardin.

À ne pas à confondre avec le compostage industriel issu de la collecte séparée des biodéchets.

La boîte à outils

Pour faire aboutir cette initiative, il faut² :

- **Faciliter la création** de sites de compostage partagé par des groupes d'habitants à l'intérieur d'une copropriété ou sur l'espace public, sur le territoire de la Métro.
- Repérer, informer, rencontrer et convaincre les partenaires potentiels (voir rubrique ci-contre).
- Inscrire le fonctionnement du compost **dans la durée**. Un compost d'excellente qualité demande 6 mois à 1 an de maturation et peut ensuite être mis à la disposition des participants.

Pour se lancer, sont requis :

- Un minimum de **3 ou 4 personnes**, qui suivront une formation dispensée par la Métro.
- **Un site adapté** sur un espace vert public / privé.

- Plusieurs **bacs de compostage**.
- Quelques mois pour mener le projet à terme.

Parlons argent...

La formation « [réfèrent de site de compost partagé](#) » est **gratuite** car financée par la Métro.

Pour ce qui est de l'équipement, la collectivité propose différents modèles de bacs de compostage avec un **tarif bien inférieur** au coût réel. L'auto-construction est également envisageable. Le reste du matériel (griffe, sécateur, fourche, bâche, tamis...) peut souvent être fourni par les participants.

Si l'implantation est envisagée sur la ville de Grenoble, le [Fonds de participation des habitants](#) et/ou le [Conseil citoyen indépendant](#) peuvent être sollicités pour l'acquisition du matériel de départ. Pour les autres communes, la question est à traiter au cas par cas. Dans l'espace privé d'une copropriété, les frais incombent normalement aux copropriétaires.

Avec qui se lancer ?

Le compostage partagé n'est pas seulement une technique de gestion et de valorisation des déchets organiques mais relève aussi du **lien social** et de la **vie de quartier**. Il est donc important de déterminer qui seront les utilisateurs du site, les bénévoles qui l'animeront et les acteurs qui pourront le faire connaître, appuyer la démarche et l'intégrer dans des réseaux.

La constitution d'une petite équipe qui portera la démarche doit donc aller de pair avec la recherche de partenaires :

- **La Métro**, service prévention déchets.
- **La Maison des habitants** de Grenoble avec un agent de développement local (facilite les contacts institutionnels ou associatifs ultérieurs) et un technicien d'espace public du secteur si le compostage est implanté dans un square ou un parc. Pour les autres communes, contacter le service compétent de la mairie (environnement, citoyenneté...)
- **Associations et structures** présentes dans le quartier telles que union de quartier, écoles et accueils périscolaires, associations de locataires, de parents, d'assistantes maternelles...

- Interlocuteurs plus **spécialisés** sur la réduction des déchets et les jardins urbains : association [Brin d'Grelinette](#), collectif Zero Waste Grenoble...
- L'**élu municipal** en charge du secteur, dont l'appui peut être utile.

Quels bénéfices ?

On estime à 25 % la part des déchets organiques compostables dans les déchets ménagers³. Généraliser la pratique du compostage **allège la collecte** et tend à **diminuer les coûts** supportés par tous. Mais composter permet aussi aux citoyens de **se reconnecter aux cycles naturels**, de sensibiliser les enfants et de **créer des liens** avec des voisins de tous âges et toutes origines... et parfois de se lancer ensemble dans de nouvelles initiatives !

Le compost produit peut être utilisé comme fertilisant naturel :

- Pour les particuliers (jardins privés, jardinières, plantes d'intérieur...).
- Pour des pratiques plus collectives dans les jardins urbains (jardins partagés, opérations « [Jardignons nos rues](#) », « [Incroyables Comestibles](#) »...).

Les **économies engendrées** par la baisse des quantités de déchets dans la poubelle grise devraient permettre de **créer des emplois** pour faciliter l'installation et le fonctionnement des sites de compostage collectif : apport de broyat, conseils et formation, communication sur les lieux de compostage, sensibilisation des habitants du quartier. Ces emplois sont primordiaux afin d'accompagner les porteurs de projet et d'alléger certaines charges.

Ça va marcher !

De nombreux sites de compostage collectif existent dans de grandes agglomérations (Rennes, Montpellier, Lyon, Strasbourg, Bordeaux...) y compris La Métro qui compte déjà **plusieurs dizaines de composteurs collectifs**. Pour que la pratique se démocratise, il faut :

- **Soigner la communication** sous toutes ses formes : flyers dans les halls d'immeuble, affichettes chez les commerçants, réseaux sociaux, contacts directs lors de fêtes de quartier...
- **Établir et renforcer des liens** entre les personnes intéressées (bénévoles impliqués ou personnes simplement curieuses de l'initiative).
- Pendant la phase de construction du projet, **visiter des sites** qui fonctionnent déjà.

- Une fois le site installé, **en faire un lieu convivial** d'échange de nouvelles, d'informations...

- **Favoriser le renouvellement** du groupe de bénévoles s'occupant du site.

- Si possible, mettre en place un réseau informel des composteurs de l'agglomération, afin d'échanger astuces, bonnes pratiques et coups de main.

Ils l'ont fait

Flandres (Belgique)

La région favorise à la fois le compostage de proximité (58 % des habitants ayant un jardin font du compost), le compostage industriel et la méthanisation. L'incitation au compostage est forte car la tarification incitative est appliquée même dans le cadre de la collecte séparée. Des lieux de compostage collectif sont gérés par des maîtres composteurs bénévoles.

Capannori (Italie)

Composteurs et formation au compostage offerts à 2200 ménages. Projet de doter de [machines de compostage](#) des groupes d'habitants pour réduire les coûts de collecte, transport et traitement des ordures ménagères de 30 à 70 %. Remise de 10 % sur la TEOM (taxe d'enlèvement) pour les ménages pratiquant le compostage domestique.

Bruxelles (Belgique)

2000 participants viennent déposer leurs biodéchets dans les 70 composts de quartier, dont certains disposés près de potagers collectifs ou d'école (animation pédagogique). Ramassage en porte à porte proposé aux personnes à mobilité réduite (avec un âne, un vélo-compost...).

SMICVAL du Libournais Haute-Gironde (33)

Promotion massive du compostage domestique et de proximité : 13 500 composteurs individuels installés, 2500 personnes formées par an, 40 structures relais à la formation. Conséquences : augmentation des collectes séparées des biodéchets et des recyclables ainsi qu'une diminution des poubelles grises et du nombre de ramassages.

Chambéry Métropole (73)

[Compostage urbain en pied d'immeuble](#)

Grand Lyon (69)

Réduction des déchets en [habitat vertical par le compostage](#)

SYDOM du Jura (39)

Opération de [promotion du compostage domestique](#)

SYBERT, Besançon et sa région (25)

Accompagnement des personnes motivées par l'installation de [compostage en pied d'immeuble](#). Communication sur le sujet.

Sources

[1] [Loi n°2015-992](#) (LTE), art. 70 (août 2015)

[2] [Mettre en place des composteurs collectifs](#) - Colibris

[3] Caractérisation des ordures ménagères et assimilés de Grenoble-Alpes Métropole, p.23 - Ecogeos (juil 2016)



Collecte séparée des biodéchets

Les déchets de cuisine, un gisement à exploiter

De quoi s'agit-il ?

La collecte séparée des biodéchets consiste à mettre en place une troisième poubelle (de couleur marron par exemple) afin que nos **déchets de cuisine puissent être collectés à part, en porte à porte**.

Cette action répond à une aberration flagrante : les déchets organiques, qui représentent 25 % de nos poubelles grises¹, sont actuellement triés par TMB* **après collecte** et écartés de l'incinération car leur teneur en eau entrave le processus de combustion.

De plus, le compost produit après **un certain nombre d'allers-retours** entre le centre de tri de la Tronche et le centre de compostage de Murianette possède une qualité, certes conforme à la réglementation actuelle, mais qui reste inférieure à celle obtenue via une collecte séparée. Celle-ci permet surtout **d'éviter le contact des biodéchets avec divers toxiques** de la poubelle grise, autorisés (plastiques en tout genre) ou non (piles, médicaments...).

* Tri mécano-biologique, ensemble des étapes destinées à séparer les biodéchets du reste de la poubelle grise.

Une législation qui se renforce

Il faut savoir que les exigences réglementaires de qualité des composts seront renforcées à moyen terme et que l'ADEME a décidé de ne pas apporter de soutien financier aux projets de TMB avec production de compost².

À noter aussi que la séparation des biodéchets à la source deviendra dans tous les cas obligatoire à partir de 2025³ et que la France doit commencer dès aujourd'hui à rattraper son retard en la matière par rapport aux autres pays d'Europe occidentale.

La boîte à outils

L'instauration d'une telle collecte nécessite de réunir plusieurs conditions :

- S'appuyer sur le [Réseau Compost Plus](#) et son [manuel pratique](#) ainsi que sur les expériences de collectivités (Lorient, Milan, San Francisco...).
- **Communiquer au démarrage** et sensibiliser régulièrement dans les écoles, les supermarchés...
- **Proposer du matériel de tri adapté** aux usagers : sacs biodégradables pour la pré-collecte, bio-seaux aérés pour évacuer l'humidité et éviter que le sac se dégrade, bac adapté aisément lavable...

- **Former les ripeurs** et donner des consignes strictes : établir des procédures de réception et de contrôle avec refus partiel.

- **Impliquer les agents** de la plateforme de compostage.

- **Produire un compost de qualité**, conforme aux éco-labels européens. Le Réseau Compost Plus a élaboré en ce sens une [démarche qualité](#).

Parlons argent...

La création d'une collecte séparée des déchets organiques ainsi que les équipements et emplois qui en découlent (plateforme de compostage, unité de méthanisation, agents pour ces nouvelles structures...) nécessitent un important capital de base. Il faut cependant raisonner en coûts globaux, en intégrant :

- Les **réductions de dépenses** de fonctionnement par un passage des bennes moins fréquent (poubelles grises ramassées une seule fois tous les 15 jours autour de Lorient⁴) et une rationalisation de la collecte avec équipement GPS.

- Les **produits de vente** tel que du compost de qualité et éventuellement du biogaz.

- Les **aides publiques** de l'ADEME et de certains départements et régions, qui peuvent accompagner les collectivités dans le lancement de cette nouvelle collecte.

Retours d'expérience

- **Lombardie, région italienne de 1500 villes⁵ :**

Les coûts de collecte sont restés stables mais les coûts de traitement ont diminué de moitié, ce qui a largement compensé l'augmentation des coûts annexes.

- **Pays de Vilaine, 80 000 hab, habitat rural à mixte :**

Le nouveau traitement des biodéchets a coûté au total près de 6,9 M€ dont 2,5 M€ pour la construction de la plateforme de compostage et 250 000 € pour la campagne de communication⁶.

De plus, 52 personnes ont été employées durant 5 mois au syndicat de collecte et traitement des ordures ménagères des Pays de Vilaine.

- **SIEEEN⁵ :**

Le syndicat intercommunal d'énergies, d'équipement et d'environnement de la Nièvre emploie 10 ambassadeurs du tri à l'année.

Avec qui se lancer ?

Outre **la Métro** qui est le seul décisionnaire final pour l'établissement d'une telle mesure, deux autres acteurs sont indispensables à la promotion de cette nouvelle collecte :

- En début de chaîne, les **citoyens** et **bénévoles** familiers des questions environnementales (enseignants volontaires, ambassadeurs du tri en entreprise, membres d'associations écologistes...) pour sensibiliser leur entourage et répondre aux questions et inquiétudes récurrentes.
- En fin de chaîne, les **partenaires du monde agricole** (agriculteurs composteurs de France, chambres d'agriculture, lycées agricoles...) pour assurer un débouché viable au compost produit.

Quels bénéfices ?

- **Éviter les étapes laborieuses** de la séparation des biodéchets (TMB aux centres de tri et de compostage, aller-retours inutiles entre les deux).
- Augmenter le pouvoir calorifique des poubelles grises, rendant la production de chaleur par incinération plus efficace et donc **moins polluante**.
- **Maximiser le taux de récupération** des biodéchets par rapport au TMB et aux composteurs partagés qui n'acceptent pas les déchets nécessitant des hautes températures pour être transformés (agrumes, déchets carnés, tissus jetables...).
- Aboutir à un **compost de meilleure qualité**, soit monétisable pour amortir les coûts de fonctionnement du centre de compostage, soit distribuable aux agriculteurs du territoire pour favoriser l'économie locale.

Ça va marcher !

Les conditions de réussite :

- Maîtrise des coûts (collecte et fonctionnement).
- Taux de récupération des biodéchets élevés.
- Production d'un compost de qualité.

Une bonne méthode :

- Commencer par un **test de collecte** sur les territoires volontaires.
- Établir une **stratégie progressive** en privilégiant les déchets de cuisine et en maintenant l'apport volontaire de déchets verts en déchèterie au démarrage.

- Coupler la collecte séparée avec le **compostage de proximité** là où celui-ci est possible (voir action précédente).
- **Impliquer** toutes les parties prenantes du territoire et les **former** (utilisateurs, ripeurs, agriculteurs, lycées agricoles...).
- Donner des **consignes de tri fermes et claires** et du matériel adapté (bio-seau et sacs biodégradables).

Une bonne gestion :

- Optimiser l'exploitation (temps de parcours, suivi qualité) grâce à un **système GPS** et à l'enregistrement des données de collecte.
- Mettre en place une **redevance incitative** sur le ramassage des poubelles grises pour inciter les gens à trier leurs biodéchets séparément.
- Devenir producteur d'un compost de qualité **labellisé** ou d'énergies renouvelables (production de biogaz).

Ils l'ont fait

Bruxelles (Belgique)

Collecte en apport volontaire à une association, à destination d'un potager collectif des environs. En échange, mise à disposition des fruits et légumes invendus de la semaine venant d'une épicerie de quartier. Permet de créer un espace de convivialité.

Pays de Vilaine et Lorient Agglomération (56)

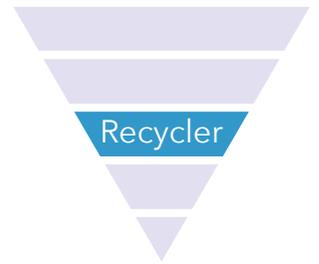
Collecte massive des biodéchets (quartiers pavillonnaires compris) car seule méthode jugée efficace. Chaque ménage a un bac vert et des sacs biodégradables à coût réduit. Système GPS et enregistrement des données de collecte pour optimiser l'exploitation, couplé à une mesure de redevance incitative.

Syndicat Centre Hérault (34)

Instauration d'une collecte séparée des déchets organiques et fabrication de compost qualité bio. Le syndicat est devenu « producteur » de compost et non uniquement traiteur de déchets : débouchés assurés, création d'emplois locaux, production entièrement vendue au prix du marché (de 30 à 50 € la tonne).

Sources

- [1] Caractérisation des ordures ménagères et assimilés de Grenoble-Alpes Métropole, p.23 - Ecogeos (juil 2016)
- [2] [Le traitement mécano-biologique](#) - ADEME,
- [3] [Loi n°2015-992](#) (LTE), art. 70 (août 2015)
- [4] [Optimisation du service de collecte](#) - Lorient Agglo
- [5] [Comment réussir la collecte séparée des biodéchets?](#) p.17 et 34 - Réseau Compost Plus
- [6] [Mise en place d'un nouveau dispositif de gestion des déchets](#), p.1 - SMICTOM et ADEME



Collecte séparée des papiers/cartons

Un recyclage plus efficace pour un déchet noble

De quoi s'agit-il ?

Dans l'agglomération grenobloise en 2016, le gisement de **papiers et cartons** (regroupés sous la catégorie « fibreux ») représente **66 kg/hab/an**. Ils sont **pour moitié triés** dans la poubelle verte (dont ils occupent 60% du poids) et **pour moitié jetés** dans la poubelle grise (17% du poids)¹. Deux principaux producteurs de déchets fibreux ont été identifiés :

- **Les particuliers**, qui jettent essentiellement du papier sous forme de journaux, magazines, courriers, publicités ainsi que des petits cartons d'emballage (dont la quantité va beaucoup augmenter à cause de l'e-commerce).
- **Les commerçants**, qui évacuent une grande quantité de cartons d'emballage dans les poubelles vertes, mal dimensionnées pour ces déchets volumineux.

Avec à peine 50 % du gisement recyclé, il reste une **grande marge de progression** sur la valorisation des papiers et des cartons !

La boîte à outils

Pour **augmenter le taux de récupération** des fibreux, nous proposons un axe d'amélioration pour chaque catégorie d'usagers précédemment identifiés :

Pour les particuliers, nous proposons de **traiter les fibreux comme le verre**. L'idée serait d'accompagner chaque colonne* à verre de sa jumelle, la colonne à fibreux, à laquelle le papier et le carton seraient apportés. Cette idée, déjà pratiquée dans les ZI/ZA** du territoire² ainsi que dans de nombreuses grandes villes françaises (Marseille, Montpellier, Amiens, Metz, Nancy...), se justifie par les similitudes existant entre ces 2 matériaux :

- Ils sont **facilement identifiables**, ce qui rend leur tri à la maison aisé.
- Ils sont **hautement valorisables** (5 à 7 cycles de recyclage possibles pour le papier³).
- Ils **souffrent du mélange** avec les autres déchets (souillé, le papier n'est plus recyclable).

- Ce sont des déchets inertes (non fermentescibles comme les biodéchets) et secondaires des ménages (produits en moindre quantité) donc **peu contraignants à stocker**.

Pour les commerçants, un service de **collecte des cartons en centre-ville** pourrait être instauré, s'inspirant d'initiatives déjà mises en place sur le territoire français :

- Toulouse : une collecte, gérée par une entreprise d'**économie sociale et solidaire**, permet de récupérer chaque mois 70 tonnes de carton⁴.
- Pays d'Aix : 1 200 commerces profitent d'une tournée de ramassage assurée par deux **véhicules électriques***** collectant jusqu'à 40 tonnes de carton par mois⁵.
- Paris : l'association [Carton Plein](#) récupère les cartons réutilisables des commerçants pour les **reconditionner et les revendre** aux particuliers et aux entreprises. Cette action de réemploi a permis de créer 10 postes de valoristes⁶.

* Les « colonnes » sont des containers enterrés. Elles peuvent être « à verre », « à emballages »... ou « à fibreux » !

** Zones industrielles et zones d'activités.

*** Émet 85% de CO₂ de moins qu'une collecte utilisant des véhicules fonctionnant aux énergies fossiles.

Parlons argent...

Nos poubelles vertes étant essentiellement composées de papier et de carton (60%)¹, l'application des solutions proposées permettrait de **réduire leur fréquence de collecte**. Passer, en habitat collectif, de deux à un seul passage par semaine diviserait d'autant les dépenses, libérant ainsi des fonds pour compenser le coût d'achat, d'installation et de collecte des colonnes à fibreux.

Les cartons pourraient quant à eux être valorisés dans les installations de recyclage de proximité* permettant non seulement de **réutiliser** cette ressource mais aussi d'alimenter et de **faire vivre l'économie locale**.

* Groupe Emin Leydier dans la Drôme.

Avec qui se lancer ?

- **La Métro**, pour sélectionner les colonnes à verre auprès desquelles installer des colonnes à fibreux en priorité.
- Des **associations de l'économie circulaire** pour collecter les cartons dans les commerces et les préparer pour le réemploi.
- Des **livreurs de la plateforme** du centre ville pour récupérer les cartons des commerçants.

Quels bénéfices ?

- **Diminuer les coûts de traitement** : si 20 % du poids des papiers et cartons contenus dans nos poubelles passait dans les colonnes à fibreux, cela diminuerait de 13 kg/hab/an l'apport en centre de tri, soit une diminution d'environ 5500 tonnes par an. Cela permettrait une désaturation du centre de tri ainsi qu'une réduction de la fréquence des tournées de collecte.
- **Diminuer les coûts environnementaux** : le recyclage d'une tonne de carton permet par exemple d'économiser 2,5 tonnes de bois et d'éviter le rejet de 2,5 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère⁷.
- **Renforcer l'aspect social** par la création de postes *via* l'appel à des structures d'économie sociale et solidaire et par la réimplication du citoyen dans la chaîne du traitement des déchets.

Ça va marcher !

Il est vrai que sur l'agglomération grenobloise, la tendance est à une simplification du geste de tri⁸. Pourtant le **tri à la source** des flux de déchets est la clé d'une valorisation **peu onéreuse** (pas d'étapes de tri) et **de qualité** (chaque catégorie de déchets collectés en gisements plus homogènes). C'est vers ce mode de collecte qu'il faut inciter les usagers à aller. En ce qui concerne les papiers et cartons, il est possible de commencer par :

- Expérimenter le dispositif de la colonne à fibreux **dans les zones d'habitations denses** en réaffirmant auprès du grand public l'intérêt de l'apport volontaire pour augmenter le taux de recyclage, comme la Loi de transition énergétique le prévoit⁹.

- Amorcer la collecte du carton en centre-ville **avec les commerçants volontaires**.

- Étoffer ces propositions avec des **idées complémentaires**, en fonction du contexte et du besoin, telles que :

- Permettre aux habitants venant faire leurs courses au supermarché de déposer les cartons d'emballage dans une benne disposée sur le parking.

- Utiliser les véhicules électriques de livraison du centre-ville pour récupérer les papiers/cartons à recycler.

Ils l'ont fait

Paris (75)

Association Carton Plein : collecte, tri, remise en état et revente de [cartons d'entreprise aux particuliers](#). Particularité : la collecte se fait par vélo électrique.

Toulouse (31)

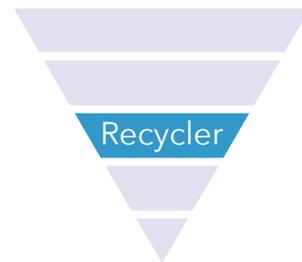
[Green Buro](#) : *service d'enlèvement des cartons des commerçants afin de les orienter vers des filières de recyclage*. La collecte a lieu du lundi au vendredi, entre 10h et 19h, pour les 1000 commerçants du centre ville de Toulouse.

Pays d'Aix-en-Provence (13)

[Collecte des cartons des commerçants](#) du centre-ville. Particularité : la collecte se fait par véhicule électrique.

Sources

- [1] Caractérisation des ordures ménagères et assimilés de Grenoble-Alpes Métropole, p.26 et 44 - Ecogeos (juil 2016)
- [2] [Déchets urbains, rapport annuel](#), p.16 - Grenoble-Alpes Métropole (2015)
- [3] [La fabrication de la pâte à papier](#) - PAPREC
- [4], [5], [6] Voir rubrique « Ils l'ont fait ».
- [7] [Recyclage des papiers et cartons](#) - PAPREC
- [8] [Consignes de tri](#) - La Metro
- [9] [Loi n°2015-992](#) (LTE), art. 70 (août 2015)



Tri en espace public

Un projet citoyen créatif pour promouvoir le tri des déchets

De quoi s'agit-il ?

En 2016, Grenoble a déployé **142 poubelles de tri** sur la voie publique pour un budget de 160 000 €¹. Un premier bilan révèle **30 % de refus de tri**², un chiffre élevé, similaire à ce que l'on retrouvait dans nos poubelles vertes en 2015. Ces résultats laissent supposer une incompréhension des consignes de tri chez les habitants de la Métro. L'apparence et la conception des poubelles de tri urbaines doivent donc être **adaptées en conséquence** :

- L'emploi de symboles pour désigner les catégories de déchets semble peu judicieux car source de confusion. Il serait plus efficace d'employer des **mots-clefs**³ type « papiers », « emballages », « autre », en complément ou en remplacement de ces symboles.
- Le type de déchets que la poubelle de tri accepte devrait être **visible de loin** sinon cela implique de s'arrêter aux abords de cette dernière, alors que le geste intuitif est de jeter son déchet tout en poursuivant son chemin. Cela contribue aux comportements contre-productifs, responsables de la présence de déchets non désirés dans les poubelles de tri.

La boîte à outils

Nous proposons de tester un modèle de poubelles de tri urbain différent, qui nous semble **plus intuitif** et **plus sélectif**. L'originalité de cette action réside dans l'approche adoptée pour y parvenir :

- Lancer un **appel à projet citoyen** où des volontaires seront chargés de concevoir une ou plusieurs poubelles de tri suivant les critères précédemment évoqués.
- Mettre en place ces poubelles sur un nombre de sites d'abord limité, puis **évaluer leur efficacité** en pesant et en examinant leur contenu.
- Disposer ces poubelles dans les **lieux publics intérieurs** pour ne pas interférer avec les poubelles de tri déjà installées sur la voie publique par la Métro. Les lieux visés sont, au choix : les locaux des collectivités, les bâtiments scolaires et universitaires, les bibliothèques, les lieux de spectacle, les gares, les supermarchés, les halles...

Parlons argent...

L'approche proposée se révèle **peu onéreuse** et sans engagement de la part de la Métro. Une première phase d'**essais à petite échelle**, menée idéalement par des bénévoles, permettra de déterminer la viabilité du projet et de comparer différents modèles de poubelles de tri. Pour cette étape, seule la mise à disposition d'un petit nombre de sites et la participation de quelques accompagnateurs sera requise.

À plus longue échéance, si ces poubelles de tri s'avèrent efficaces, nous proposons de dédier **le même budget** aux futures poubelles de tri publiques intérieures que celui déjà affecté aux poubelles de tri publiques extérieures. Il restera à déterminer combien de poubelles cela représente et quels lieux sont à équiper en priorité.

Avec qui se lancer ?

- L'**UGA*** pour promouvoir le projet auprès des étudiants qui souhaiteraient participer.
- Le **FabLab** de la Casemate et les autres ateliers associatifs (les [Voisines](#), [Entropie](#), les [Copeaux d'Abord](#)...) accueillant des centaines de bénévoles et proposant quantité d'outils et de moyens nécessaires à la réalisation de quelques poubelles tests.
- Les **grandes entreprises** grenobloises telles que ST Microelectronics et Schneider Electric, entre autres, si elles souhaitent parrainer l'opération en installant certains des modèles proposés au sein de leurs locaux.
- La **Métro**, avec le soutien de **Zero Waste Grenoble**, pour superviser le projet et participer à la collecte des résultats de l'étude.
- Le **service de gestion des déchets** pour inclure le ramassage de ces poubelles dans les tournées déjà en place.

* Université Grenoble-Alpes.

Quels bénéfices ?

Dans un premier temps, cette action offrira la possibilité de :

- Déterminer quel design de poubelles est **le plus performant**. Un exemple de modèle proposé ci-dessous regroupe la poubelle classique et celles de tri en un unique bloc, réduisant ainsi les risques de déchets non désirés dans la partie recyclable.
- Mener une **étude comparative** avec les poubelles de tri déjà mises en place par la Métro.

Si le projet vient à s'étendre, il permettra de :

- Collecter des déchets mieux séparés donc **mieux recyclés** par la suite (moins de pollution de la matière par d'autres éléments qui n'auraient pas été retirés par les étapes de tri).
- Étendre l'idée du **tri à la source** à davantage de lieux pour faire entrer cette habitude dans les mœurs.
- Disposer d'une étape de transition vers le modèle de **points d'apport volontaire** (PAV) qui, en plus d'être le mode de collecte optimal selon l'approche zéro déchet, coûte moins cher au service public⁴.

Ça va marcher !

Cette action propose un projet original qui permettrait de mettre l'accent sur l'ingéniosité grenobloise et d'impliquer les citoyens créatifs et volontaires, un peu dans la même veine que le [Budget Participatif](#) institué par la ville. Pour que ce projet créatif rencontre le plus grand succès possible, il faut :

- Concevoir des **poubelles astucieuses**, faciles à manipuler pour le personnel et possédant une **signalétique claire** qui interpelle les usagers. Ce genre de mobilier s'intégrerait parfaitement dans des lieux ayant vocation à se moderniser (la nouvelle gare de Grenoble par exemple).
- Disposer ces nouvelles poubelles **dans les lieux publics intérieurs**, pas encore couverts par le matériel de tri public de la Métro. Elles auraient notamment toute leur place dans les institutions publiques et les bâtiments scolaires, qui se doivent de **montrer l'exemple**.

Ils l'ont fait

Ixelles (Belgique)

Déploiement de poubelles de tri urbain dans les rues d'Ixelles car les pouvoirs publics souhaitent remplir leur « rôle éducatif et montrer l'exemple ».

Stockholm (Suède)

Poubelles de tri intérieures aménagées dans la gare centrale de Stockholm. La **forme de l'ouverture** dépend du type de déchet accepté. Complète et facilite la compréhension de la signalétique par symboles.

Rome (Italie)

Poubelles de tri intérieures installées dans l'aéroport de Rome. Mobilier esthétique possédant un **design épuré** et une signalétique claire.

Genève (Suisse)

Poubelles de tri ajoutées disposées dans l'aéroport de Genève. Un design qui respecte les **normes de sécurité** en terme de mobilier de tri dans l'espace public.

Tours (37)

Rénovation du centre commercial des Atlantes qui s'est équipé de nouvelles poubelles de tri intérieures possédant une signalétique **visible de loin**.

Syndicat Biltagarbi, Bayonne (64)

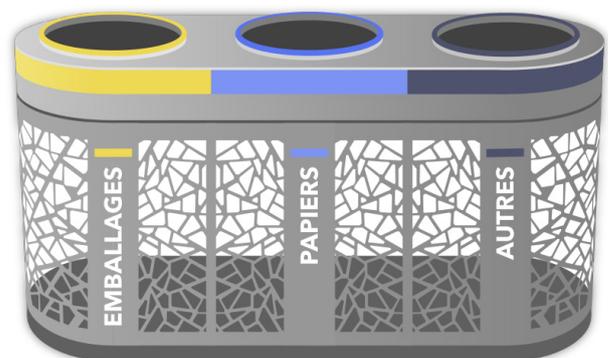
Nouveau design de local poubelle testé dans une résidence de 18 logements pour en faire un espace ludique, compréhensible de tous en jouant sur une signalétique proposant des dessins et des messages simplifiés.

SICTOM sud-Grésivaudan (38)

Collecte généralisée en points d'apport volontaire, associée à une mesure de redevance incitative pour encourager financièrement les habitants à trier.

Sources

- [1] [Grenoble : des nouvelles poubelles pour mieux trier ses déchets](#) - France Bleu (fév 2016)
- [2] [Rapport annuel sur le développement durable](#), p.18 - Grenoble air, énergie, climat (2016)
- [3] [Poubelles de tri urbain utilisant une signalétique par mots-clés](#)
- [4] [Mode de collecte : l'apport volontaire mise sur la qualité de service](#) - Actu Environnement (fév 20)



Exemple de design de poubelles de tri urbain intérieures. De multiples éléments peuvent être adaptés : nombre de bacs, types de déchets acceptés, mots-clés, symboles, couleurs, formes...

En route pour la transition

Si nous voulons réussir ensemble la transition énergétique, écologique, économique et sociale, il faut mettre en œuvre rapidement d'ambitieuses mesures pour la **réduction des « déchets ultimes »** et la **valorisation des « déchets-ressources »**.

Des territoires innovants prouvent qu'il est possible de changer la situation actuelle.

Le film documentaire *Demain* illustre parfaitement comment des mesures audacieuses ont été prises à **San Francisco** pour que plus aucun déchet ne soit envoyé en décharge ou à l'incinération d'ici 2020.

La commune toscane de **Capannori***, berceau du mouvement européen Zero Waste, a réduit de 40% ses déchets en 10 ans, évitant ainsi la construction d'un incinérateur, grâce à la généralisation de la collecte en porte-à-porte, à la mise en place de la tarification incitative ou encore à l'incitation au compostage domestique.

En seulement 4 ans, les 175 000 habitants de **Parme**** sont parvenus à réduire leur production totale de déchets de 15% et à augmenter significativement la collecte séparée, passant de 48% en 2011 à 72% en 2015. Les déchets résiduels ont ainsi diminué de façon incontestable, passant de 313 kg/hab en 2011 à 126 kg/hab en 2015, soit une réduction de 59%.

En France, des villes comme **Besançon**, citée à plusieurs reprises dans ce plan, font également figure de pionnières.

Résoudre la problématique des déchets est essentiel pour reconstruire les villes de **demain**.

Plus qu'une liste d'idées, ce plan a pour objectif d'aider les habitants de la Métro, avec l'appui des institutions, à relever le défi de passer des **déchets** aux **ressources**.

En nous projetant positivement vers l'avenir, nous insufflerons l'élan nécessaire pour passer à l'**action** !

* Étude de cas n°1 : l'histoire de Capannori - Zero Waste Europe (août 2014)

** Étude de cas n°7 : l'histoire de Parme - Zero Waste Europe (juin 2016)



Alice, André, Béangère, Bernard, Claude, Cléo, Corentin, Hélène, Jacqueline, Marie-Odile, Olivier.